

**MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE**

Monsieur Ph. Piéreuse

Fonctionnaire délégué

Directeur ff.

A.A.T.L. – D.M.S.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 BRUXELLES

V/réf. : D.M.S./D.U. :16/PFU/409303

FB 2311-0003/2012-007Pu

N/réf. : GM/UCL1.2/s.520

Annexes : 1 dossier + complément d'info en 4 exemplaires

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : UCCLE. Eglise Saint-Pierre. Restauration des façades et toitures. Avis conforme de la CRMS.

(Dossier traité par Mmes Fr. Boelens et A. Collet).

En réponse à votre lettre du 20/03/2012, sous référence, réceptionnée le 20/03/2012, et après avoir reçu le complément d'étude demandé aux auteurs de projet, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 13/06/2012, concernant l'objet susmentionné.

En sa séance du 18/04/2012, la Commission n'avait pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaitait, notamment, sur base de sondages, obtenir un diagnostic plus précis des dégradations des couvertures en ardoises des toitures afin de se prononcer sur le bien-fondé de leur remplacement complet. Le 25 mai dernier, le représentant de la CRMS a participé à une visite, en présence des auteurs de projet, pour vérifier la nécessité de remplacer la totalité des couvertures.

Lors cette visite, il est apparu que l'état des ardoises de la grande nef (placées en 1995) ne justifiait pas leur renouvellement complet. En effet, ces ardoises qui sont en bon état peuvent être parfaitement récupérées et reposées tout en les complétant par des ardoises identiques à celles qui existent. Leur démontage est toutefois nécessaire car leur fixation dans les lattes est défectueuse (pointes trop proches du bord et non conformes à la norme).

Par contre, l'état des ardoises de la nef secondaire (phase Veraart - ca. 1950) justifie leur remplacement par de nouvelles ardoises identiques, placées sur lattes et contre-lattes directement fixées sur le voligeage existant.

En outre, sur place, une série de recommandations ont été formulées quant au remplacement de certains éléments de zinguerie et à la mise en œuvre d'étanchéités au pied des versants.

De manière générale, le complément d'étude qui a été adressé à la CRMS le 6 juin 2012 répond à la demande de complément d'étude ainsi qu'aux conclusions de la réunion sur place du 25/05/12. Ce complément prévoit notamment :

- le démontage soigneux et la récupération maximale des ardoises existantes de la grande nef (estimée à ca. 90%). Elles seront complétées par des ardoises identiques ;
- la sous-toiture existante, qui empêche la bonne ventilation de la toiture, sera enlevée. L'option de placer une nouvelle sous-toiture a été abandonnée. Celle-ci aurait, en effet, peu d'utilité sur les versants présentant des pentes aussi importantes ;
- le traitement des parements avec un hydrofuge a été abandonné ;
- la descente d'eau existant le long de l'abside à travers un cordon en pierre blanche sera intégrée à l'intérieur des combles et la pierre endommagée sera restaurée ;

- le cahier des charges a été modifié sur certains points notamment pour ce qui concerne des détails de raccord et de zinguerie, selon les recommandations faites sur place (par exemple, la fixation des crochets a été revue, les chatières seront en cuivre et non en plomb, etc.)

Considérant les réponses favorables formulées par les auteurs de projet dans le cadre du complément d'information, la CRMS émet un avis conforme favorable sous réserve sur le dossier. Les réserves portent sur les points suivants :

- **La couverture en ardoises de la nef centrale doit être démontée soigneusement, les ardoises déposées et stockées sur palette à l'église, en vue de leur repose.**
La repose de ces ardoises se fera au moyen de crochets (inox noir) sur lattes et contre-lattes **fixées directement sur les voliges existantes (à récupérer au maximum), après enlèvement de la sous-toiture existante, du double contre-lattage et du lattage existants. Un échantillon des nouvelles ardoises, identiques à celles qui existent, sera présenté pour approbation préalable à la DMS.**
Par ailleurs, la Commission constate que, dans le métré estimatif, le prix indiqué pour la repose des ardoises récupérées semble très élevé (presque le double du prix remis pour la fourniture et la pose des nouvelles ardoises de la nef latérale). Elle demande de vérifier cet aspect.
- La couverture de la nef latérale sera déposée sans récupération. **La nouvelle couverture en ardoises se fera sur lattes et contre-lattes fixées directement sur le voligeage existant qui devra être maintenu au maximum.**
- Les 60 nouvelles chatières prévues dans le métré ne semblent pas toutes nécessaires car la pose d'une nouvelle sous-toiture a été abandonnée. La CRMS demande, dès lors, **de limiter ces dispositifs au strict nécessaire. Une nouvelle proposition sera soumise à l'approbation préalable de la DMS.**
- Le descriptif corrigé indique que toutes les voliges doivent être remplacées, ce qui n'est pas nécessaire : **seules les voliges en mauvais état seront remplacées.**
- La CRMS demande de vérifier si d'autres cas de descentes d'eau passant à travers les bandeaux en pierre naturelle se présentent dans l'église. Si ces dispositifs étaient d'origine, elle propose de les maintenir. Au cas où il s'agirait d'interventions ultérieures (comme cela semble être le cas pour la descente d'eau de l'abside (cf. supra), elle préconise une solution plus adéquate (telle que celle d'intégrer la descente d'eau à l'intérieur, comme proposé pour l'abside).
- **Les nouvelles étanchéités en plomb (crochets d'échelle, faîtières ...etc.) doivent être traitées après pose pour éviter tout risque de corrosion.**
- Pour ce qui concerne **les travaux d'électricité, ceux-ci se limiteront au strict nécessaire** (amélioration de l'éclairage de surveillance dans les combles). Il ne pourra être question de travaux de câblage et de placement d'appareils destinés à l'éclairage de l'église et de ses annexes.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

Pour la Présidente absente,
M. DEMANET
Membre de la CRMS

Copies à : A.A.T.L. – D.U. : Mme Collet